

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 20 juillet 2017 à 20 heures

M le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN.

MM Margone BIRSINGER, Serge GAISSER, Véronique DE NEEF, Renée OTT, Fabien ROSENBLATT, Michel MEYER, et Marlyse SCHAEFER

Absents excusés : MM Nicolas RICHERDT, Sophie GOEPFERT et Fabien WEIDER.

Absent non excusé : M. Henri WENCK

Procurations : Mme Sophie GOEPFERT à Mme. BIRSINGER

M. RICHERDT à M. MATTES

M. WEIDER à M. SCHICKLIN

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2017
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
 - 3.1 Examen des dossiers déposés
4. Affaires générales
 - 4.1 Adhésion au Syndicat d'Electricité et de Gaz de la ville de Héringue
 - 4.2 Suppression de régie communale
 - 4.3 Rapport annuel de la gestion de l'eau
 - 4.4 Préparation de la rentrée scolaire
 - 4.5 Périscolaire : Renouvellement de la convention
 - 4.6 Ecole Primaire – Réfection de la toiture
 - 4.7 Personnel communal
5. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2017 :

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports des délégués

M. MEYER évoque une réunion de la commission mutualisation de Saint Louis Agglomération, un questionnaire sera envoyé aux communes pour établir un inventaire et permettre la mise à disposition de matériels de tous types à toute communes (minibus, nacelles, camion, ...).

Mme Sylvie GOEPFERT informe les élus d'une réunion concernant la mise en place de la fibre optique à Michelbach-le-Bas. Les travaux débuteront dans la commune en octobre 2018 avec une fin programmée pour fin 2019. Chaque habitation pourra être raccordée jusqu'à la première prise du domicile, sans frais. Une réunion publique d'information sera réalisée par la société Rosace à quelques mois de la fin des travaux pour toutes questions et informations à apporter.

Mme BIRSINGER rapporte le conseil de classe, Mme Schubnel évoque les différentes sorties, concerts et voyage. Le bilan est dans l'ensemble très positif. La fête de l'école du 1^{er} juillet 2017 a été un franc succès ainsi que la fête surprise pour la retraite de Mme Schubnel qui remercie encore chaleureusement la commune pour cette belle surprise.

M. MATTES explique que dans le cadre du financement du budget du pôle intercommunal, il s'entretient avec différentes banques.

3. Urbanisme :

3.1 Examen des dossiers déposés

M l'Adjoint SCHICKLIN présente les demandes déposées récemment :

- Demandes de déclaration de travaux pour mise en place d'un mur de retenue 5 rue Bellevue
- Demandes de déclaration de travaux pour mise en place d'une pergola 24 rue des Aulnes

- Demandes de déclaration de travaux pour mise en place d'un garage 23 rue des Aulnes
- Demandes de déclaration de travaux pour mise en place d'un parking couvert 9 rue des Aulnes

4. Affaires générales :

4.1 Adhésion au Syndicat d'Electricité et de Gaz de la ville de Hésingue :

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Hésingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis,
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

4.2 Suppression de régie communale :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des photocopies et extraits cadastraux a été mis en place par délibération du 29 janvier 2004. Or cette régie n'est plus utilisée depuis le 20 octobre 2014. Monsieur le Maire propose de supprimer cette régie de recettes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des produits des photocopies et extraits cadastraux
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'arrêté de suppression de la régie.

4.3 Rapport annuel de la gestion de l'eau

Après avoir pris connaissance du rapport transmis par mail avec la convocation pour la présente séance, les élus l'approuvent.

4.4 Préparation de la rentrée scolaire

Mme BIRSINGER explique aux élus que nous avons une nouvelle enseignante à la rentrée, Mme Anne Gachot avec qui elle s'est longuement entretenue.

Les effectifs des écoles pour l'année à venir sont actuellement de :

Ecole élémentaire : 20 élèves école élémentaire
Ecole maternelle : 21 élèves école maternelle

Sur décision de Mme l'inspectrice, Mme Gachot nouvelle enseignante aura tous les niveaux de primaire du CP au CM2 contrairement à l'année écoulée pendant laquelle Mme Marsed avait la charge des élèves de CP en plus des élèves de maternelle. Cette répartition pourra changer d'année en année, selon le nombre total des élèves à

Michelbach Le Bas.

Enseignement de l'allemand :

Mme BIRSINGER expose aux élus que la nouvelle institutrice est titulaire d'un diplôme d'enseignement de l'allemand (maîtrise d'Allemand), elle pourra donc assurer elle-même ces cours.

L'activité natation des élèves de l'école élémentaire et du cours préparatoire, soit une vingtaine d'enfants à compter de la rentrée de septembre 2017 est reconduite à raison de 12 séances les lundis après-midi, pour un coût total d'environ 1700 €.

Une activité d'expression corporelle devrait également être reconduite durant la prochaine année scolaire à raison d'1h par semaine pendant 12 semaines pour les 2 classes, soit 24h à 30 €.

Le Conseil Municipal, avec 13 voix en faveur et 1 abstention :

- **DECIDE** de prendre en charge l'activité natation des écoles de Michelbach-le-Bas,
- **DECIDE** de prendre en charge l'activité d'expression corporelle pour les écoles de Michelbach-le-Bas,

Les fonds sont disponibles au budget en cours.

Enfin Mme BIRSINGER précise au sujet des rythmes scolaires : Afin de ne pas agir dans la précipitation, aucun changement des horaires n'est prévu pour cette année, mais il faudra organiser un sondage auprès des familles de Michelbach Le Bas et de Ranspach Le Bas pour l'année 2018-2019 afin de prendre une décision commune aux deux villages en tenant compte du périscolaire.

4.5 Périscolaire : Renouvellement de la convention

Mme BIRSINGER rapporte aux élus que le périscolaire est déjà complet pour la prochaine rentrée, certains enfants sont sur liste d'attente.

Monsieur le Maire souhaite pouvoir accueillir l'intégralité des enfants scolarisés à Michelbach-le-Bas, demandant un accueil périscolaire aux heures de midi. Il explique que la convention avec la fédération des foyers clubs arrive à échéance au 31 août 2017.

M. le Maire charge Mme BIRSINGER de prendre contact avec les foyers clubs concernant ces points.

Un planning pluriannuel d'augmentation tarifaire est à envisager.

Ce point sera rediscuté lors du prochain conseil municipal après entretien avec M. MENENDEZ représentant de la Fédération des Foyers Clubs et la commune de Ranspach-le-Bas afin de réaliser un bilan de cette première année de collaboration.

4.6 École primaire – Réfection de la toiture

M. l'adjoint Julien SCHICKLIN présente aux élus le projet déjà évoqué à plusieurs reprises de la couverture et du renforcement de la toiture de l'école primaire et de la salle « Père Alphonse Muller ».

Il explique que l'appel d'offre concernant ces travaux sera réalisé à la fin du mois de juillet (semaine 30) pour une ouverture des plis semaine 34. La déclaration de travaux pour la mise en place des chiens assis sera effectuée la première quinzaine de septembre. Le début des travaux reste à définir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **PREND NOTE** des explications de M.SCHICKLIN
- **APPROUVE** la prise en charge de la déclaration de travaux par le cabinet d'architecte LEGROS-COIFFIER pour un montant d'honoraire de 3 500 € HT.

4.7 Personnel communal

Monsieur le Maire évoque le départ à la retraite de Madame Charlotte LHUILIER, Secrétaire de mairie de la commune de Michelbach-le-Bas depuis 1977 a fait valoir ses droits à compter du 1^{er} juillet 2017.

Il propose au Conseil Municipal, de fixer la somme quant à l'attribution d'un cadeau à un montant de 500 €, pour remerciement de service rendu suite à un départ en retraite pour l'ensemble des agents de la commune.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité cette proposition.

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 14 N°299, 5 rue des Lilas, d'une superficie de 828 m².

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 3 N°351, 32 rue de Ranspach, d'une superficie de 1268 m².

6. Divers

M. GAISSER évoque des odeurs nauséabondes dans le quartier rue des Aulnes, de plus il constate que certains habitants laissent leurs poubelles sur la voie publique. Monsieur le Maire l'invite à prendre contact avec les contrevenants et essayer de régler les choses à l'amiable.

Mme BIRSINGER rapporte la visite du Jury départemental du fleurissement du 18 juillet, celui-ci est venu visiter le village afin de nous donner des conseils en vue d'une éventuelle demande de 2^{ème} fleur.

M. MATTES évoque la fin des travaux de l'école primaire lancés en 2013-14. Le montant final payé par la commune de Michelbach-le-Bas est de 447 046,67 € HT, le montant des subventions s'élèvent à 50 000 € (Région) et 199 073,69 € dans le cadre de la DETR 2014.

La mairie sera fermée du lundi 31 juillet au lundi 14 août 2017 inclus.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.